



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-01047**

DE : **M. EHSASSI (WILLOWDALE)**

DATE : **LE 9 DÉCEMBRE 2016**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE JODY WILSON-RAYBOULD**

Réponse de la ministre de la Justice et procureur général du Canada

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Libelle blasphématoire

TRADUCTION

RÉPONSE

Le gouvernement s'est engagé à maintenir un système de justice équitable, adapté et accessible pour tous les Canadiens.

Dans le cadre de son mandat, la ministre de la Justice et procureure générale du Canada a été invitée à procéder à un examen général de notre système de justice pénale. L'objectif primordial de la ministre consiste à veiller à ce que notre législation respecte les normes les plus élevées en matière d'équité, d'impartialité et de respect de la primauté du droit ainsi que la Constitution du Canada.

Bien qu'il figure dans le *Code criminel* depuis sa création en 1892, le crime de libelle blasphématoire n'a fait l'objet d'aucune décision juridique publiée depuis 1935. En 1979, une accusation de libelle blasphématoire a été portée en Ontario dans une affaire portant sur la présentation du film *Monty Python's Life of Brian*, mais l'accusation a été suspendue.